

Paris, le 8 septembre 2026

1 000 combinaisons possibles

Groupama lance une nouvelle offre de complémentaire santé totalement personnalisable

Face à la hausse des dépenses de santé et à la volonté des Français de mieux maîtriser leur budget, Groupama propose dès septembre une nouvelle mutuelle santé individuelle.

Reposant sur 6 modules de garanties indépendants et 4 niveaux de couverture, elle permet aux assurés de construire une couverture adaptée à leurs besoins, leur âge, leur budget, en choisissant les garanties qui leur conviennent et en limitant celles qu'ils utilisent peu.

Une complémentaire santé en 6 modules indépendants et 4 niveaux de couverture

Groupama fait évoluer en profondeur l'architecture de son offre santé individuelle. Celle-ci repose désormais sur **6 blocs de garanties distincts** :

- les soins courants
- les médecines douces
- l'optique et l'audiologie
- le dentaire
- l'hospitalisation et assistance
- l'hospitalisation de confort

Chaque bloc peut être choisi selon **4 niveaux de couverture**, offrant ainsi plus de **1 000 combinaisons possibles**. Cette organisation permet notamment de **dissocier certains postes traditionnellement regroupés**, comme l'optique et le dentaire, ou l'hospitalisation

(frais de séjour) et le confort hospitalier (chambre particulière). Groupama est l'un des seuls assureurs sur le marché de la santé individuelle à proposer cette innovation majeure.

Des remboursements différenciants dès le niveau 2 sur l'optique, le dentaire et la santé mentale

Au-delà de cette personnalisation, cette nouvelle offre Groupama intègre **plusieurs évolutions de garanties** sur des postes très recherchés par les assurés :

- l'optique : remboursement intégral des verres de la sélection dès le niveau 2, via le réseau de soins Sévéane, qui compte plus de 5 000 opticiens.
- le dentaire : suppression du plafond global annuel sur les prothèses après 2 ans et renforcement de la prise en charge de l'orthodontie non remboursée.
- les médecines douces et la santé mentale : remboursement pouvant atteindre 50 € par séance dès le niveau 2 et jusqu'à 60 € au niveau 4.
- l'ostéodensitométrie : prise en charge dès le niveau 2, de 40€ à 100€ au niveau 4 lorsque non remboursée par le régime obligatoire.
- l'hospitalisation : introduction d'une prise en charge spécifique pour la chambre particulière en ambulatoire dès le niveau 2, et prise en charge du lit et repas d'accompagnant jusqu'à 50€ par jour, sans contrainte d'âge.

Une offre complétée par des services de santé, de prévention et d'assistance pour les assurés et leurs proches

L'offre s'enrichit de nouveaux services destinés à **améliorer l'accès aux soins** et à apporter des **solutions concrètes aux besoins des assurés et de leur entourage** :

- Réseau Sévéane psy : un accès facilité à un réseau de 1 500 psychologues partenaires. Les assurés bénéficient d'un premier échange avec un psychologue via une plateforme dédiée, qui les oriente ensuite vers le professionnel le plus adapté à leur situation, à proximité de leur domicile.

Contacts presse :

Inès Kamoun : 07 85 30 15 88 - ines.kamoun@groupama.com
Safia Bouda : 06 02 04 48 63 - safia.bouda@groupama.com



Newsroom



X (ex-twitter)

- Téléconsultation : prise en charge de 6 téléconsultations par an et par bénéficiaire, permettant d'obtenir rapidement une consultation avec un médecin ou un spécialiste et de pallier les difficultés d'accès aux soins.
- RelaiMoi : un service d'assistance unique sur le marché permettant à un assuré de faire bénéficier un proche, une fois par an, de prestations d'assistance à domicile en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, même lorsque celui-ci n'est pas assuré chez Groupama.

« Les dépenses de santé constituent une préoccupation majeure pour nos assurés, qui sont de plus en plus attentifs à l'utilité réelle des garanties pour lesquelles ils cotisent. C'est pourquoi notre volonté, en tant que 2e assureur santé individuelle et acteur mutualiste, est de leur proposer une couverture plus personnalisée, plus lisible et plus en phase avec leurs besoins. Notre nouvelle offre, parmi les plus modulables du marché, répond pleinement à ces exigences. »

Norbert Bontemps, directeur assurances de personnes chez Groupama.

FAQ | Disponibilité et souscription

Quand cette nouvelle mutuelle sera-t-elle disponible ?

La nouvelle complémentaire santé individuelle Groupama est disponible à la souscription **depuis le 31 août 2026 sur tout le territoire.**

Comment souscrire ?

L'offre pourra être souscrite **dans les agences Groupama ainsi qu'en ligne** sur le site groupama.fr.

À qui s'adresse cette offre ?

Aux **particuliers, retraités, travailleurs indépendants et exploitants agricoles.**

S'agit-il d'un contrat responsable malgré sa modularité ?

Oui, notre contrat est bien responsable. Il permet à chacun de personnaliser ses garanties en fonction de ses besoins, mais l'ensemble des modules et des niveaux de couverture a été conçu pour **conserver les garanties obligatoires et les plafonds de remboursement prévus par la loi.**

Contacts presse :

Inès Kamoun : 07 85 30 15 88 - ines.kamoun@groupama.com
Safia Bouda : 06 02 04 48 63 - safia.bouda@groupama.com



Newsroom



X (ex-twitter)